

L'AVENIR ENSEMBLE

Bulletin d'information de la Communauté de Communes de la Région
de MOLSHEIM-MUTZIG

Février 2010

N°12

Editorial

Mesdames, Messieurs,

Le seuil de l'année nouvelle a été franchi il y a quelques semaines sans rien changer à la complexité de l'environnement dans lequel nous travaillons. La crise économique, que nous connaissons, est toujours bien réelle, même si des lueurs d'espoir apparaissent. Les nécessaires réformes institutionnelles et fiscales sont à la fois positives pour le moyen et long terme et sources de questionnement à court terme.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes agit avec conviction. Elle a d'abord pour objectif d'être la plus efficace possible dans les champs de compétences que les 14 communes membres lui ont délégués. Au-delà, notre objectif est de nous projeter dans l'avenir notamment en participant avec l'ensemble des communes de la Vallée de la Bruche à l'élaboration de notre futur schéma de cohérence territoriale.

Le S.Co.T. est un document d'urbanisme se situant «au-dessus» des documents d'urbanismes communaux. Il appréhende différentes thématiques comme celles du développement urbain, du développement économique, du déplacement des hommes et des questions environnementales.

L'idée de collaborer sur un territoire vaste, en mutualisant des moyens significatifs, est, me semble-t-il, un signe fort de notre volonté et de notre capacité à travailler en commun.

Penser l'avenir, c'est aussi ce que nous avons fait en adoptant un nouveau volet de notre schéma de pistes cyclables. Ainsi, 13 kilomètres de pistes cyclables vont voir le jour dans les années à venir. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais avec ténacité, notre Communauté de Communes avance et porte ses projets, avec le seul souci d'être au service de chacune et de chacun d'entre vous.

Le Président,
Laurent FURST



ZONE D'ACTIVITÉS «ECOSPACE» :

DES BUREAUX ET LOCAUX TERTIAIRES BIENTÔT DISPONIBLES À LA VENTE OU À LA LOCATION !



La construction d'un ensemble de bâtiments tertiaires devrait voir le jour, au cours de l'année 2010, au cœur de la zone d'activités ECOSPACE à MOLSHEIM.

La Communauté de Communes, en encourageant ce projet, espère ainsi offrir des possibilités de développement de l'emploi tertiaire sur son territoire, l'offre de bureaux étant encore essentiellement concentrée dans les grandes agglomérations.

Réalisé par l'Agence d'Architecture et d'Urbanisme GKG avec l'appui du Promoteur-Constructeur IMMONAT, le projet doit comporter un ensemble

de 5 bâtiments (soit 10 000 m² - environ 400 emplois), qui seront réalisés en fonction de la demande et du rythme de commercialisation.

Ces locaux tertiaires prendront en compte la dimension de développement durable à travers une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) et tenteront de répondre aux 14 cibles d'Eco construction.



Pour toute information complémentaire et/ou réservation, merci de vous adresser à :
Sàrl «ECOSPACE» - Sté IMMONAT
Joseph SCHWARZ - André BERNHARD
10 Place de l'Université
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 64 80 68 - Fax 03 88 64 80 61
mail : j.schwarz@immonat.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION
DE MOLSHEIM-MUTZIG

www.cc-molsheim-mutzig.fr

Communes membres

ALTORF
AVOLSHEIM
DACHSTEIN
DINSHEIM-
SUR-BRUCHE
DORLSHEIM
DUPPIGHEIM
DUTTLENHEIM
ERGERSHEIM
ERNOLSHEIM-SUR-
BRUCHE
GRESSWILLER
MOLSHEIM
MUTZIG
SOULTZ-LES-BAINS
WOLXHEIM

Compétences

Logement social

Schéma de
Cohérence
Territoriale

Dév. économique

Dév. touristique

Aménagement
des cours d'eau

Assainissement

Eau potable

Piscines

Pistes cyclables

Système
d'Information
Géographique

Relais d'Assistants
Maternelles



Depuis 2001, la Communauté de Communes a opté pour une politique active en matière de logement, poursuivant le triple objectif :

- permettre aux jeunes ménages autochtones de demeurer sur le territoire,
- contrebalancer le dynamisme économique, en développant l'offre de logements,
- contribuer à la rénovation des centres urbains de nos villes et villages.

C'est dans ce contexte :

- qu'avec le concours financier important du Département du Bas-Rhin, 7 bâtiments ont été acquis,
- 41 logements aidés ont pu être créés, en partenariat avec le Foyer de la Basse-Bruche qui intervient dans l'opération, via la conclusion d'un bail emphytéotique, pour la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension du bien, et la gestion pérenne des logements et avec l'appui financier de la Région Alsace.

Sans le portage notamment financier par la Communauté de Communes, la plupart de ces opérations n'auraient pu se réaliser.

Face à la grande satisfaction des élus municipaux concernés, d'autres opérations à ALTORF, AVOLSHEIM, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLISHEIM ou encore SOULTZ-LES-BAINS, sont actuellement à l'étude.

Marie-Reine FISCHER
Vice-Présidente chargée du Tourisme et du Logement

Le logement aidé

LE BAS-RHIN : QUELQUES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Le département du Bas-Rhin enregistre une croissance démographique vigoureuse depuis 1962 (1.096.711 habitants au 1^{er} janvier 2009). Cet accroissement de la population devrait continuer à s'accroître jusqu'en 2030.

En parallèle, on assiste à une progression encore plus rapide du nombre des ménages (2 fois plus importante que l'évolution de la population). Cela s'explique essentiellement par la diminution de leur taille induite par la décohabitation des jeunes, le vieillissement de la population et l'éclatement des cellules familiales favorisant le développement de familles mono parentales.

On note également une précarité économique grandissante des ménages, encore accentuée par les effets de la crise que nous connaissons, et de ce fait une solvabilité moindre pour se loger.

Au vu de l'ensemble de ces éléments démographiques, le nombre de logements progresse faiblement et leur prix augmente de manière importante.

Ainsi, les besoins en logements dans le département sont estimés à près de 5 000 à 6 000 par an jusqu'en 2030, ce qui est considérable.

Dans ce contexte, la demande en logements sociaux (logements destinés, suite à une initiative publique ou privée, à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché libre) explose sur le département. Mais, le parc disponible est insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins.

En effet, sur les 526 communes du Bas-Rhin, seules un tiers d'entre elles proposent une offre en logement social et cette offre est essentiellement concentrée en ville...

Les collectivités doivent donc agir et mener des politiques de l'habitat dynamiques pour trouver des solutions favorisant le développement de l'offre de logement social et notamment en milieu rural.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SA POLI...

La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG (32 796 habitants au 1^{er} janvier 2009) se situe au 3^{ème} rang des territoires du Département en matière de logement social, derrière la CUS (qui comptabilise à elle seule 80 % de l'offre en logements sociaux) et le territoire de « Haguenuau- Bischwiller ».

Depuis 2001, la politique du logement est au cœur des préoccupations des élus de la Communauté de Communes. Ceux-ci, attentifs aux conditions de vie et aux besoins des habitants du territoire, ont décidé de



DINSHEIM-SUR-BRUCHE
La Poste
Acquis en 2008 - 3 logements
créés dans immeuble
l'ancienne Poste + 2
maisons individuelles
construites à l'arrière



GRESSWILLER
Immeuble sis 21 rue
Général de Gaulle
Acquis en 2009 - 1
de construire est d
les travaux devrai
au printemps 2010
3 logements sont p
(1 F2, 1 F3 et 1 F4)

LE FOYER DE LA BASSE-BRUCHE

Le Foyer de la Basse Bruche est une Société d'Economie Mixte (S.E.M.) à but non lucratif. La société fut créée le 17 mars 1956, à la demande du Sous-Préfet, afin de faire face à une forte demande de logements émanant des entreprises de la région de MOLSHEIM-MUTZIG, qui éprouvaient des difficultés à loger leurs salariés.

Les actionnaires d'origine étaient les 4 communes de MOLSHEIM, MUTZIG, DORLISHEIM et DINSHEIM-SUR-BRUCHE, l'entreprise BUGATTI, la brasserie WAGNER de MUTZIG, les établissements M.A.F.A.P., COULAUX, ainsi que l'A.D.C. (actuellement DOMIAL).

Le Conseil Général du Bas-Rhin
a rendez-vous avec vous
au 1^{er} trimestre 2010

Rénov' habitat 67
Un programme de soutien technique
et financier de vos projets de réhabilitation
du Conseil Général du Bas-Rhin
et de l'Agence nationale de l'habitat 2009 | 2012

Permanences d'information à la
Communauté de Communes à
l'Ecospace - MOLSHEIM
14 avril - 9 juin 2010
de 16h00 à 17h30
ou par tél au 03 88 10 25 59



POLITIQUE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

construire, pas à pas, des logements sociaux en restaurant l'habitat rural existant.

Ainsi, de petits ensembles de logements aidés ont vu le jour, en fonction des opportunités, dans le but d'offrir à tous, les conditions de se loger de manière décente. Un objectif essentiel de la politique menée par la Communauté de Communes est celui de permettre le maintien sur place de la population locale (jeunes ménages, personnes âgées).

Les villes de MUTZIG et de MOLSHEIM concentrent, à elles deux, la quasi totalité

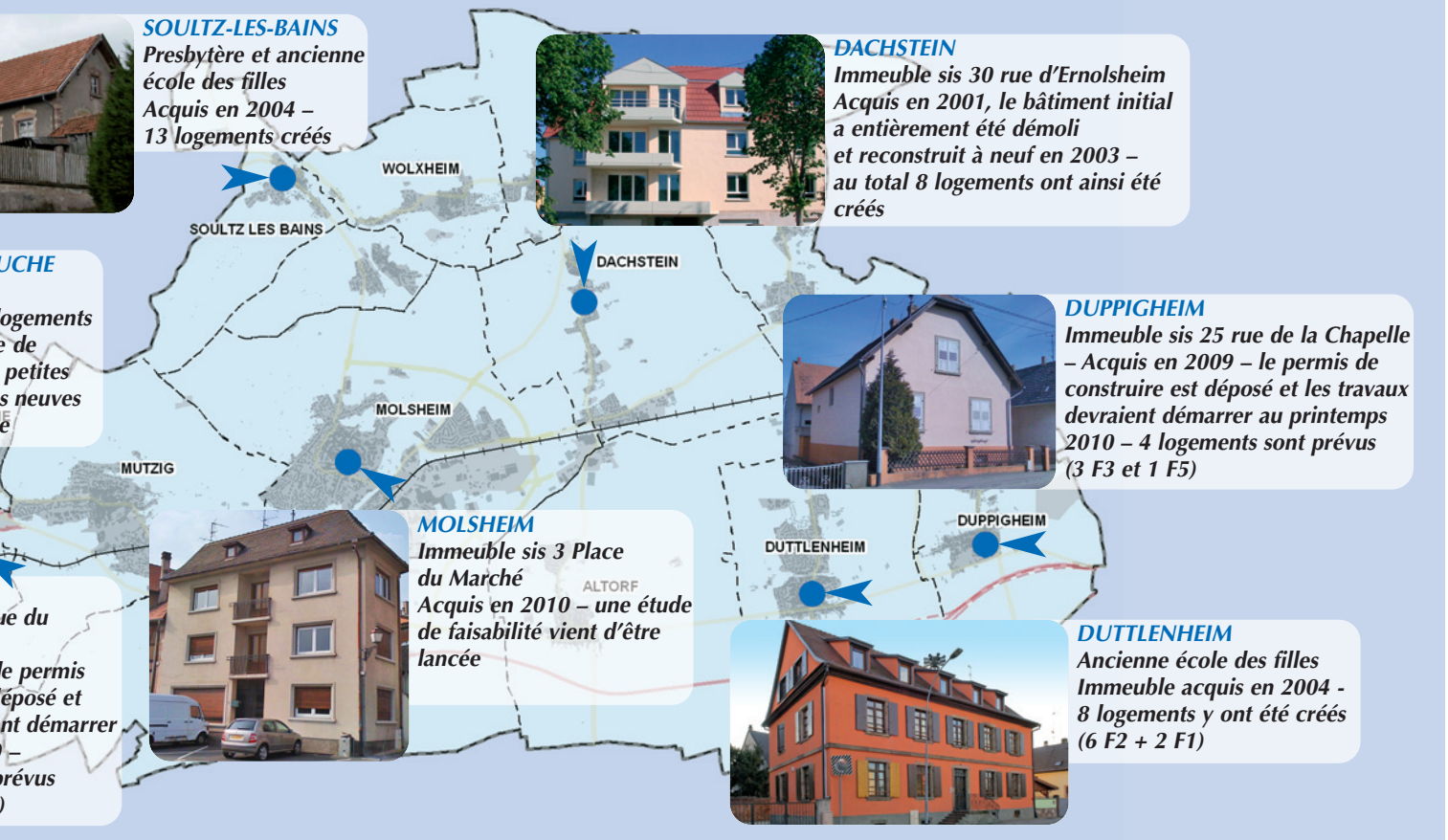
de l'offre en logement social du territoire de la Communauté de Communes. L'enjeu est donc important pour les autres communes plus rurales de développer leur parc social.

Depuis 2001, ce sont 7 opérations qui ont vu le jour (4 terminées, 3 en cours de réhabilitation), permettant ainsi la création de 41 logements aidés.

Le montant total des acquisitions foncières réalisées s'élève à 1.350.000 € (hors participation financière du Département du Bas-Rhin).

L'ensemble de ces projets est confié à un bailleur social local pour montage intégral de l'opération de réhabilitation et pour la gestion pérenne des logements aidés. Il s'agit du Foyer de la Basse-Bruche, avec lequel un bail emphytéotique est signé.

Afin d'harmoniser l'offre sur tout le territoire, d'autres projets sont susceptibles d'être menés en fonction des opportunités d'achat qui pourraient intervenir dans les différentes communes.



Les communes détenaient, dès l'origine, 55 % du capital.

Le premier gérant du Foyer de la Basse-Bruche fut M. Marcel SCHITTER, qui resta en fonction jusqu'au 31 décembre 1993. Le gérant actuel est M. TROESTLER Bernard et le Président M. Laurent FURST.

La première réalisation fut la construction à MOLSHEIM, en 1958, de 36 maisons individuelles (en accession à la propriété).

De 1959 à 1970 furent construits 62 logements locatifs à MOLSHEIM et 66 à MUTZIG suivis de la première tranche de logements-foyers à MOLSHEIM (47 logements en 1966-1967) et 47 logements-foyers à MUTZIG.

Jusqu'en 1998, les constructions (locatives et copropriétés) se limitèrent exclusivement aux communes de MOLSHEIM et MUTZIG.

Depuis 1999, la S.E.M. s'est lancée dans la transformation d'immeubles vides en logements sociaux dans de nombreuses communes de l'arrondissement de MOLSHEIM.

Ainsi, au 31/12/2009 :

- 235 logements à MOLSHEIM,
- 157 logements à MUTZIG,
- 70 logements dans les communes environnantes,
- 2 commerces à DORLSHEIM (COOP + FARIO),
- 1 local bureau de Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE,

- 1 local occupé par le Pôle d'Insertion de MOLSHEIM.

Le Foyer gère également 14 logements en copropriété et 13 logements de la commune de DUTTLENHEIM.

A ce bilan, il convient de rajouter les 335 logements en accession à la propriété ou en copropriété vendus aux divers occupants.

Depuis peu, la Communauté de Communes a intégré le capital du Foyer de la Basse-Bruche en récupérant, pour l'euro symbolique, les parts détenues jusqu'alors par la société HEINEKEN.



Suite à une étude réalisée en 2007 concernant l'accueil de la petite enfance sur son territoire, la Communauté de Communes a décidé, dans le cadre de ses nouvelles compétences, de créer un Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s en date du 1^{er} octobre 2008.

Plus communément appelé le R.A.M., cette entité est essentiellement un intermédiaire entre les parents et les assistant(e)s maternel(le)s, avec diverses missions décrites par ailleurs.

Le R.A.M. est aussi destiné à faciliter la tâche des personnes aspirant à la garde des enfants, afin de répondre à la demande qui est forte dans notre secteur géographique.

Après avoir sélectionné plusieurs candidates, nous avons procédé au recrutement de deux éducatrices, à savoir Mesdames Sandrine TONDEUR-ARNOUX et Valérie GILLMANN, désormais appelées les « Ramettes ».

Ainsi, le R.A.M. a démarré le 1^{er} septembre 2009 et est opérationnel depuis le 1^{er} octobre sous la dénomination « Le Petit Nid ».

En dehors des rencontres entre parents et assistant(e)s maternel(le)s, s'y déroulent également des animations collectives pour les enfants accompagnés de leur nounou.

Au niveau du financement, dans le cadre d'un partenariat, l'investissement a été subventionné par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (entre 40 et 50 %) et le Conseil Général du Bas-Rhin (entre 15 et 25 %).

Pour ce qui est du fonctionnement, la C.A.F. prend en charge 40% des dépenses de fonctionnement et grâce à la signature d'un « Contrat Enfance-Jeunesse », elle intervient également à hauteur de 55% du déficit, le reste étant pris en charge par la Communauté de Communes.

Une plaquette d'information est en cours d'élaboration.

Souhaitons, en finalité, que le R.A.M. puisse remplir sa mission à la satisfaction de toutes les parties concernées et surtout contribuer au bien-être et à l'éveil de l'enfant dans un milieu adapté.

Raymond BERNARD
Vice-Président chargé des Affaires
Financières et de l'Extension des
Compétences de la Communauté de
Communes



“Le petit nid de

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s baptisé « Le Petit Nid » est un nouveau service de proximité gratuit mis en place par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, depuis le 1^{er} septembre 2009.

Son objectif est de valoriser l'accueil à domicile des enfants chez les assistantes maternelles et de jouer l'intermédiaire entre parents et assistantes maternelles.
Ses missions principales sont d'informer, de soutenir et de professionnaliser.

Partant du constat que les assistantes maternelles contribuent pour une part importante à l'accueil des jeunes enfants sur notre territoire et que leur nombre reste insuffisant pour répondre aux besoins d'accueil, les élus des 14 communes de la Communauté de Communes ont décidé de créer ce service destiné à améliorer l'accueil des jeunes enfants.

Le Relais va ainsi offrir aux parents-employeurs, aux enfants et aux assistantes maternelles un lieu d'écoute, d'informations et d'échanges dont la priorité est avant tout : le bien-être de l'enfant.

INTERET POUR LES USAGERS

• Parents et futurs parents, vous y trouverez :

- un accompagnement pour trouver une assistante maternelle ou des informations sur les autres modes de garde,
- des informations sur les droits et les devoirs de l'employeur et les démarches administratives à entreprendre (déclaration d'embauche, contrat de travail, fiche de paie, tarifs, aides de la CAF...),
- un lieu d'écoute, d'échanges et d'informations sur le développement et l'éveil du jeune enfant,
- un lieu de médiation en cas de difficultés.

• Pour les enfants :

- un lieu de socialisation (de rencontres avec d'autres enfants et d'autres assistantes maternelles),
- un lieu de découverte autour d'activités d'éveil, de sorties...,
- un lieu d'accompagnement vers l'autonomie.

• Assistantes maternelles, vous y trouverez :

- un lieu de rencontres avec d'autres assistantes maternelles et d'autres professionnels de la Petite Enfance,
- un lieu d'écoute, d'échanges et d'informations sur le développement et l'éveil du jeune enfant,
- un soutien dans votre démarche professionnelle,
- un lieu de médiation dans vos relations avec les familles,
- une information actualisée sur le statut professionnel, les droits et les devoirs du salarié (statut, agrément, formation, conditions d'agrément...).

• Pour les personnes souhaitant devenir assistantes maternelles agréées :

- un lieu d'informations sur les démarches relatives à l'obtention de l'agrément,
- un lieu d'informations sur la profession.



A noter dans vos agendas !

Mardi 23 février 2010 à 20H00 au siège de la Communauté de Communes : réunion de présentation du Relais à l'attention de parents employeurs ou de parents à la recherche d'une assistante maternelle

**Les samedis de permanence du 1^{er} semestre 2010 :
27 février, 13 mars, 24 avril, 22 mai et 5 juin**

Opération “portes ouvertes” : le 19 juin de 10H00 à 14H00

Infos pratiques du “Petit Nid”

Siège : Communauté de Communes
de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
(au rez-de-chaussée)
2, route Ecospace 67120 Molsheim

Téléphone : 03.88.49.55.95

Adresses mail des animatrices :
stondeurnoux@cc-molsheim-mutzig.fr
vgillmann@cc-molsheim-mutzig.fr

Permanences téléphoniques :

Lundi : 9h à 14h
Mardi : 9h à 12h
Vendredi : 12h à 14h

Accueil du public :

Lundi : 9h à 12h
Mardi : 16h à 18h30
Mercredi : 9h à 12h
Vendredi : 14h à 17h
Samedi : 9h à 12h

Il vous est vivement conseillé de prendre rendez-vous !



SON FONCTIONNEMENT

La structure est gérée et animée par deux Educatrices, Mmes Sandrine TONDEUR-ARNOUX et Valérie GILLMANN.



Sandrine TONDEUR-ARNOUX
Titulaire du Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants
14 ans d'expérience professionnelle



Valérie GILLMANN
Titulaire du Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants
7 ans d'expérience professionnelle

En contact régulier avec les usagers des 14 communes, leurs principales missions sont les suivantes :

- organiser un lieu d'informations et d'accès au droit en assurant des permanences téléphoniques et des accueils du public,
- mettre en adéquation l'offre et la demande en matière d'accueil,
- animer un lieu d'échanges et d'écoute afin de rompre le sentiment d'isolement des assistantes maternelles,

- organiser des rencontres à thèmes entre professionnels ou entre parents et assistantes maternelles,
- organiser des animations collectives périodiques pour les enfants, âgés de 3 mois à 3 ans, confiés à des assistantes maternelles,
- mettre en œuvre un partenariat avec les divers autres acteurs de la Petite Enfance (crèches, halte-garderies, PMI, CAF,...).



SON "PLAN D'ACTIONS"

Le Relais va mener des actions diversifiées dans les domaines de l'information ou de l'animation à destination des assistantes maternelles et des enfants ou encore à destination des parents-employeurs.

Voici un aperçu des actions déjà organisées et de celles à venir en 2010 :

- rencontre avec les assistantes maternelles pour présenter **les missions du RAM** en octobre 2009,
- définition d'une **Charte d'Accueil** avec les assistantes maternelles volontaires, afin d'anticiper l'organisation des animations collectives, le 1er décembre 2009,
- **spectacles et goûters de Noël** les 8, 10, 15 et 17 décembre 2009,
- **contes de Noël** les 4 et 18 décembre 2009 à la médiathèque de MOLSHEIM,
- **animations collectives** à partir du 7 janvier 2010, à raison d'une fois par semaine (mardi ou jeudi), de 9h à 11h, selon les secteurs, à la Communauté de Communes à MOLSHEIM, dans le local associatif de la Mairie de DUPPIGHEIM ou encore au premier étage du Centre Socioculturel d'ERGERSHEIM. Le planning de ces animations sera envoyé à chaque assistante maternelle de manière trimestrielle et disponible sur demande au Relais.
- En 2010, des **ateliers d'expression corporelle** et des **interventions musicales** seront au programme, ainsi que des activités ponctuelles telles que : Fête de l'Épiphanie, Carnaval, Pâques...



Réunion organisée par le Relais le 1^{er} décembre 2009.

Son objectif : réunir les assistantes maternelles pour réfléchir sur l'élaboration d'une Charte d'Accueil destinée à définir le déroulement des animations collectives.



Spectacle de Noël animé par Sandrine et Valérie
8 décembre 2009 à DUPPIGHEIM

